



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023\_86  
VALORISATION DU PLAN D'EAU DE MARIGNE PAR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE  
DE LOISIRS – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....34  
Pouvoir(s) : .....2  
Votants :.....36

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, DESPORTES Philippe,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Jean-Michel, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à Rachel SANTENAC,

**Conseillers excusés :**

LETHIELLEUX Jean-Michel, BERTIN Jérémy,

**Conseillers absents :**

MASSE Stéphane, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

**Secrétaire de séance :**

BURON Christelle

**DELIBERATION N°DCM2023\_86**  
**Valorisation du plan d'eau de Marigné par l'aménagement d'un espace de loisirs – Demande de financement**

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

La commune déléguée de Marigné de la commune des Hauts-d'Anjou dispose d'un étang communal situé route des Lizardières et d'équipements sportifs avec un stade, un complexe sportif et un city stade à proximité ainsi qu'un espace convivialité.



Dans l'objectif d'offrir un espace de baignade de qualité, de développer l'offre culturelle, de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer un équipement existant. La commune Les Hauts d'Anjou a souhaité travailler un projet d'aménagement intégrant :

- l'aménagement des berges de l'étang
- la réalisation d'un théâtre de verdure.

Afin de limiter le coût d'investissement pour la commune, des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du fonds Leader, du Fonds régional de reconquête et du dispositif de soutien financier aux investissements des communes 2023 (Département) sur la base d'un pré chiffrage établi le maître d'œuvre du projet (LIGEIS).

Concernant le dossier de demande de financement LEADER, le projet d'espace de loisirs avait été présenté initialement sous forme de deux demandes (une pour l'aménagement de l'étang, l'autre pour la création du théâtre de verdure).

Or, ce projet est un projet d'ensemble qui perd de son sens et de sa pertinence en étant segmenté.

Par ailleurs, la consultation d'entreprise ayant eu lieu, le prix du projet est connu et fiabilisé.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ces nouvelles bases et de présenter une demande auprès du fond LEADER au titre du projet d'ensemble de valorisation du plan d'eau de Marigné par l'aménagement d'un espace de loisirs.

Le taux maximum d'aide publique étant de 80%, le montant de la demande de subvention au titre de la fiche action 2 « *Préserver et valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire* » du fond LEADER est de 84 650, 94 €.

Par ailleurs, au titre du fond LEADER, seuls les travaux d'aménagement et fournitures sont éligibles. Le montant des dépenses présentées au titre du fond LEADER est donc de 276 951, 17 € HT.

**DELIBERATION N°DCM2023\_86**  
**VALORISATION DU PLAN D'EAU DE MARIGNE PAR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE**  
**DE LOISIRS – DEMANDE DE FINANCEMENT**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le



AMENAGEMENT D'UN ESPACE  
 ID : 049-200084903-20230919-DCM2023\_86-DE

Le plan de financement associé à cette dépense est le suivant :

NATURE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE FOURNITURE	DEPENSES		RECETTES		
	€ HT		NATURE DE LA RECETTE PREVUE	€	OBSERVATIONS
Chemin piéton "etang"	74 464,90		LEADER	84 650,94	Projets électionné en comité de programmation LEADER le 31/01/2022-instruction réglementaire par les services de la Région en cours
Chemin piéton "parcours santé"	41 520,36				
Terrain de pétanque	3 793,75				
Parking principal	12 065,04		REGION	36 910,00	Subvention attribuée le 6 mai 2022 par la commission permanente du Conseil régional
Parking secondaire	4 331,05				
Parking terre-pierre	8 399,40				
Plage	34 059,70		Département	100 000,00	Dossier en instruction
Aire de jeux	15 165,00				
Abords accueil	11 389,95				
Théâtre de verdure	49 732,46		Auto financement	55 390,23	DELIBERATION N°DCM2023_66 - approbation de la signature du marché par la commune en conseil municipal du 11 juillet 2023
Parking salle de sport	22 029,56				
<b>Lot unique, récapitulatif des tranches</b>	<b>276 951,17</b>			<b>276 951,17</b>	

Pour précision, le plan de financement du coût total (incluant, études, travaux et aléas) d'opération prévisionnel est le suivant :

**DELIBERATION N°DCM2023\_86**  
**VALORISATION DU PLAN D'EAU DE MARIGNE PAR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE**  
**DE LOISIRS – DEMANDE DE FINANCEMENT**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 AMENAGEMENT D'UN ESPACE  
 ID : 049-200084903-20230919-DCM2023\_86-DE



DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	€ HT	Nature des recettes	€	OBSERVATIONS
Mission d'accompagnement technique VRD	5 050,00	LEADER	84 650,94	Projet sélectionné en comité de programmation LEADER le 31/01/2022-instruction réglementaire par les services de la Région en cours
Evaluation environnementale	1 800,00			
Mission d'accompagnement technique permis d'aménager	4 400,00			
Mission partielle dépôt de permis de construire	1 500,00			
Levé topographique	3 816,00	REGION	36 910,00	Subvention attribuée le 6 mai 2022 par la commission permanente du Conseil régional
Controleur technique	1 350,00			
Coordonateur SPS	1 425,00			
Travaux d'aménagement et de fournitures				
Chemin piéton "etang"	74 464,90			
Chemin piéton "parcours santé"	41 520,36	Département	100 000,00	Dossier en instruction
Terrain de pétanque	3 793,75			
Parking principal	12 065,04			
Parking secondaire	4 331,05			
Parking terre-pierre	8 399,40			
Plage	34 059,70			
Aire de jeux	15 165,00			
Abords accueil	11 389,95			
Théâtre de verdure	49 732,46	Auto financement au titre du coût total de l'opération	99 971,23	Délibération présentée en conseil municipal le 19 septembre 2023
Parking salle de sport	22 029,56			
Actualisation	12 620,00			
Divers	12 620,00			
<b>TOTAL COUT D'OPERATION</b>	<b>321 532,17</b>		<b>321 532,17</b>	

Tout versement de financement extérieur inférieur au prévisionnel sera automatiquement pris en charge par l'autofinancement.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de demain par la Préfecture de Maine-et Loire le 11 décembre 2020  
 Vu la délibération DCM20210706-09 du Conseil Municipal du 06 juillet 2021 autorisant la sollicitation de subventions auprès du fonds LEADER sur la base d'un programme de travaux estimatif  
 Vu la délibération DCM2022\_130 du Conseil Municipal du 21 décembre 2022 autorisant la sollicitation de subventions DETR & DSIL ainsi que toute autre subvention.  
 Vu la délibération DCM2023\_66 du Conseil Municipal 17 juillet 2023 autorisant Madame la Maire ou son représentant à signer un marché de travaux (lot unique) pour un montant de 276 951,17 € HT avec l'entreprise SAS Jugé Camille.  
 Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie et Aménagement du territoire,

Considérant l'obtention des subventions Régionales dans leur intégralité

**DELIBERATION N°DCM2023\_86**  
**VALORISATION DU PLAN D'EAU DE MARIGNÉ PAR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS – DEMANDE DE FINANCEMENT**

Considérant la décision du Comité de Programmation du 21 décembre 2022 du 9 mars 2022 sélectionnant le projet afin de lui permettre de bénéficier, sous réserve du résultat de l'instruction réglementaire par les services de la région, d'une aide FEADER (Fond Européen Agricole de Développement Rural) au titre du programme LEADER à hauteur de 100% du montant réglementaire.

Considérant la nécessité de présenter une sollicitation de subvention FEADER (au titre de l'action 2 « Préserver et valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire » du programme LEADER) pour l'ensemble du projet d'espace de loisirs (aménagement des berges de l'étang et création du théâtre de verdure).

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver l'opération de valorisation du plan d'eau de Marigné par l'aménagement d'un espace de loisirs.
- D'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessus.
- De dire que ce plan de financement pourra être revu et complété en fonction des réponses aux différentes sollicitations et des programmes de subventions auxquels pourraient l'opération serait éligible.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter toute subvention au taux maximum pour le financement de cette opération.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 27 septembre 2023



**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 septembre 2023*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 septembre 2023*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*